

Image not found or type unknown



Contractuel fonction publique territorial et droit à formation

Par **Mimiss**, le **21/07/2008** à **13:09**

Bonjour, contractuelle dans la fonction publique territoriale, je suis en arrêt grave maladie depuis presque un an à la suite de maltraitances subies dans le cadre de mon travail.
rnAujourd'hui, il me reste un an de contrat avec cette collectivité et j'aurai souhaité bénéficier d'un Congé individuel de formation. La DRH me dit que mon statut d'arrêt maladie est une entrave car ce n'est pas considéré comme une période d'activité alors que des textes de lois régissant la fonction publique d'Etat dit le contraire !
rnEtant donné mon statut (arrêt grave maladie), quels sont mes droits à la formation ?